

FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Lambaréné: une liaison amoureuse coûte la prison au censeur du lycée Charles Mefane

Paterne N'DOUNDA Lambaréné/Gabon

ES relations amoureuses entre personnel enseignant et apprenant viennent de coûter cher à Félix Paka, Gabonais de 51 ans, censeur de la vie scolaire du lycée Charles Mefane de Lambaréné. Ce dernier a été dernièrement écroué à la prison centrale de la ville du Grand Blanc.

Faits d'ailleurs

Rassemblés par SCOM

FRANCE

Retrouvé pendu par les pieds · Lundi matin, un homme d'une soixantaine d'années est mort à La Rochelle après avoir été retrouvé pendu par les pieds à son balcon. La cause accidentelle apparaît retenue par les enquêteurs. Il était aux environs de 10h00 quand des riverains, alertés par les cris d'un homme, ont appelé les secours et les forces de l'ordre. Ces derniers ont pu découvrir, à leur arrivée, une personne pendue par les pieds au premier étage d'un immeuble. Rapidement pris en charge, il a cependant succombé à un arrêt cardiorespiratoire.

FRANCE

Un homme enlevé puis violé... Un homme de 18 ans s'est présenté à l'hôpital Purpan, à Toulouse, après avoir été agressé la veille à Roques-sur-Garonne. La victime a déclaré avoir été enlevée, violée et torturée. Pris en charge par le personnel soignant, avant d'être entendu par les autorités. C'est à la brigade criminelle et de répression des atteintes aux personnes que le patient aurait déclaré avoir été enlevé, violé et torturé

SUISSE

Un ancien gardien de prison jugé pour abus sexuels · Un ancien gardien de prison était jugé, mardi dernier, à Nyon, pour des accusations de contraintes sexuelles sur deux détenues. S'il reconnaît des relations intimes, il affirme qu'elles étaient consenties. Mardi au tribunal d'arrondissement de La Côte, le prévenu a reconnu "des échanges de caresses", mais assuré que les détenues ne s'y étaient pas opposées. Il a nié les autres actes qui lui sont reprochés (pénétration digitale, fellation contrainte).

De ce qu'il ressort, hormis le fait d'avoir eu des rapports sexuels avec son élève, la nommée M. P. B. N., Gabonaise de 17 ans, le censeur est allé jusqu'à enceinter celle-ci. En effet, c'est en remarquant des changements considérables dans le comportement de la fille – notamment sur le plan de la morphologie – que le père de cette dernière va exercer une grosse pression sur elle. Aussi, M. P. B. N a-t-elle fini par craquer, en révélant que l'auteur de la grosesse de 3 mois n'est autre que le censeur de la vie scolaire de l'établissement dans lequel elle est régulièrement inscrite.

À la lumière des faits, Félix Paka aurait mis en place une stratégie lui permettant d'être constamment en présence de son élève. C'est ainsi que l'administratif n'aurait pas hésité



La prison centrale de Lambaréné, où séjourne l'administratif.

à proposer à M. P. B. N. des faveurs dans le cadre de ses notes de classe, les fameuses Moyennes sexuellement transmissibles (MST). Informé de la situation,

le père de l'apprenante a aussitôt déposé une plainte contre le censeur auprès des services de la Police judiciaire (PJ) de Lambaréné. Les Officiers de

police judiciaire (OPJ) ont donc procédé à l'interpellation du mis en cause, qui ne s'est pas fait prier pour reconnaître les faits qui lui sont reprochés.

Prison: améliorer les conditions de détention et de réinsertion des détenus

Styve Claudel ONDO MINKO Libreville/Gabon

'ONG Benedicta Cantal a organisé, samedi 3 **⊿**juillet dernier, une table ronde dont la thématique portait sur " Comment améliorer les conditions de détention des détenus et favoriser leur réinsertion après incarcération ? ". Des personnes issues notamment du parquet de la République, du barreau du Gabon, de l'Unesco et de structures associatives œuvrant pour la promotion et la protection des droits de l'Homme au Gabon et même d'anciens détenus étaient présentes à l'évènement qu'abritait le siège de la Commission nationale des Droits de l'Homme. Et la présidente de Benedicta Cantal, Yasmine Marat-Abyla, d'indiquer d'emblée que l'objectif global visé par la rencontre était de trouver

des axes d'amélioration des conditions de détention, non sans proposer des pistes de solution pour favoriser la réinsertion des personnes détenues. Les débats ont tourné autour du préambule de la Constitution gabonaise de 1991, qui met en exergue plusieurs textes fondamentaux comme la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 dont les mentions font état de l'importance accordée aux questions des droits humains par les pairs fondateurs. Mais aussi autour de l'article 38 du Code pénal gabonais qui dispose que : " Aux fins d'assurer la protection de la société, de prévenir la commission de nouvelles infractions et de restaurer l'équilibre social, dans le respect des intérêts de la victime, la peine a pour fonctions : de sanctionner l'auteur de l'infraction; de



Membres de l'ONG Benedicta Cantal et participants au sortir de la table ronde.

favoriser son amendement, son insertion ou sa réinsertion. " A cette occasion, Me Gilbert Mfoumbi a prévenu que " nous sommes tous de potentiels prisonniers ". Et Sandrine Michelle Kougou Nyama-Obiang, substitut du procureur, de renchérir : " La liberté est le principe, la privation de liberté est l'exception. ' Parmi les recommandations formulées à l'issue des débats, il y a la création d'un village de rédemption pour les anciens détenus, qui permettra un accompagnement spirituel et une formation agricole à leur intention; le renforcement des capacités des ONG par des partenaires internationaux et les pouvoirs publics ; la mise en place de partenariats publics-prives (PPP) pour des programmes de formation des détenus pendant l'incarcération et après l'incarcération pour faciliter la réinsertion; la création d'un observatoire des